



Synthèse des visites d'estives 2020

Dans son objectif de sauvegarde de l'ours, l'ASPAS, Association pour la protection des animaux sauvages, a organisé cet été des visites dans les estives d'Ariège (09).

Entre le 21 juin et le 19 septembre 2020, une vingtaine de personnes ont effectué 11 sorties dans des zones à ours sur les estives fréquentées par les troupeaux, afin de procéder à certaines observations sur le terrain.

Méthode

1/ Les visites se déroulent sur 1 ou 2 jours, avec éventuel bivouac sur la zone d'estive, près des troupeaux.

2/ Les visites sont effectuées par un groupe d'au moins 2 personnes, afin d'avoir un compte-rendu complet validé par plusieurs témoins.

3/ Nous échangeons avec les pâtres et/ou les éleveurs rencontrés sur le terrain.

4/ Nous portons notre attention sur :

- les moyens de gardiennage (pâtre/chiens de protection/parc de regroupement électrifié)
- la conduite du troupeau (garde serrée, regroupement nocturne, présence du pâtre avec le troupeau, etc.)
- le travail des chiens de protection de jour comme de nuit
- l'état sanitaire du troupeau

17 estives ont été visitées en 2020.

Concernant les estives visitées en 2020, nous tenons à souligner, au préalable, que nous avons rencontré des pâtres et des éleveurs impliqués, consciencieux, motivés et respectueux des bonnes pratiques.

Voici les constatations qui ont pu être faites :

1/ Concernant les moyens de protection

Aucune des estives visitées en 2020 n'a mis en place le triptyque « pâtre + chiens de protection en nombre suffisant + parc de regroupement fermé électrifié » au complet.

- Sur les 17 estives visitées, 15 sont équipées d'1 ou de 2 bergers. 1 troupeau est laissé sans berger ni surveillance, sauf rares visites de contrôle.

- Sur certaines des estives visitées, nous avons constaté que les bergers s'absentent pour des périodes variables, laissant le troupeau sans surveillance ni protection. La garde n'est pas permanente.

Concernant les pâtres, nous constatons des problèmes liés au :

- sous-effectif des pâtres : 7 estives ne disposent que d'un seul pâtre pour des troupeaux importants de 1000 à 1700 ovins.
- manque d'expérience de certains pâtres, non formés, débutants ou stagiaires.
- surmenage des pâtres en raison du sureffectif du troupeau et du manque de moyens de garde.
- manque de coopération des éleveurs : pas de mise à disposition des moyens de protection, non-participation aux soins du troupeau (lié à la négligence ou à l'éloignement de l'exploitation de l'éleveur et à la pluri-activité de l'éleveur)
- niveau de salaire qui n'est pas en rapport avec la difficulté du travail et les responsabilités des pâtres.
- pâtres venus des Alpes devant s'adapter aux conditions des estives pyrénéennes : terrain plus escarpé et encaissé entraînant la perte de vue du troupeau, races ovines (tarasconnaises) moins grégaires ayant tendance à s'éparpiller. Ces facteurs rendent la garde serrée plus exigeante.

Concernant les chiens de protection :

- 5 estives sur 17 disposaient de chiens de protection
- sur 2 des 5 estives disposant de chiens de protection, les chiens ne sont pas assez nombreux pour une garde efficace du troupeau (parfois 1 patou seulement pour 800 à 1100 brebis)
- Pas de retour particulier sur les problèmes rencontrés avec les chiens de protection, problèmes pourtant cités en 2019 (problèmes de comportement, aboiements intempestifs, manque d'attachement au troupeau, manque de discernement par rapport aux randonneurs)
- De nombreux éleveurs refusent par principe d'utiliser des chiens de protection. Les raisons invoquées sont la difficulté à trouver des chiens, la gestion des rencontres avec les randonneurs, le portage des croquettes.
- Les éleveurs et utilisant les chiens de protection en sont souvent satisfaits car les prédatons sont plus rares.

Concernant les parcs de regroupement électrifiés :

- Seules 2 estives sur 17 sont équipées d'un parc de regroupement électrifié.
- Sur une de ces estives, le parc est incomplet et utilisé ; sur l'autre, il est trop petit par rapport à l'effectif actuel du troupeau et d'ailleurs inutilisé (couchade nocturne sans protection)

2/ Concernant l'état sanitaire des ovins

Bon état sanitaire de nombreux troupeaux.

3/ Concernant le système d'indemnisation dégâts Ours

- Majoration des pertes, et, paradoxalement, majoration des indemnisations aux éleveurs n'ayant pas mis en place les techniques de gardiennage adaptées (pâtre-chiens de protection-parc de regroupement électrifié).

4 / Concernant la gestion des espaces naturels

- Nombreuses estives sur-pâturées, disparition de la flore naturelle et installation de plantes nitrophiles
- Érosion des sols
- Contamination de l'eau de ruissellement par les déjections du bétail
- Contamination des sols et des eaux par les vermifuges provoquant la mort de milliers de bousiers et autres insectes, et retardant la décomposition des bouses.
- Appropriation des ressources alimentaires et de l'eau par les troupeaux domestiques
- Absence de la faune terrestre naturelle, recul des isards, des marmottes et des cervidés, pourtant observables en nombre côté espagnol.

5/ Problèmes constatés sur la saison 2020

- Abus sur le port et l'utilisation d'armes à feu
- Effarouchement opéré sur des estives insuffisamment protégées
- Conditionnalité de l'effarouchement non respectée.
- Perte dans les estives de nombreuses brebis non regroupées (parfois plusieurs dizaines par troupeau, jusque 200 brebis perdues)
- Sécheresse estivale et manque d'herbe en fin de saison, redescence précoce
- Brebis redescendues trop tard par rapport aux annonces météo de neige début septembre, très nombreuses brebis restées en montagne pour l'hiver.
- Brebis abandonnées dans les estives en fin de saison (non retrouvées, jusqu'à 70 brebis manquantes).
- Changement d'effectif des troupeaux d'une année sur l'autre sans adaptation des équipements (parc devenu trop petit et inutilisé)
- Refus de certains présidents de groupement pastoraux d'accepter des chiens de protection sur leur estive malgré la demande des éleveurs.
- Tentative de certains responsables et éleveurs de passer dans la presse un message de danger mortel imminent et permanent pour l'homme sur les estives en zone à ours.
- Refus de certains intervenants de parler du sujet de l'ours « sinon on peut déménager tout de suite, et à l'étranger », et donc menaces proférées par certains acteurs de terrain limitant le dialogue.

Commentaires

- Les bergers semblent satisfaits de la saison 2020 car les prédations leur ont semblé en diminution.
- Nous avons rencontré des pâtres exerçant une garde serrée profitable au troupeau, avec permanence auprès du troupeau et regroupement nocturne, présence de chiens de protection. Leur professionnalisme porte ses fruits.
- La garde serrée du troupeau et la présence des chiens de protection garantissent une limitation des prédations. Cette sécurité acquise permet de relativiser la présence du prédateur.
- Les pâtres acceptent quelques prédations, en nombre limité, mais souhaitent attirer l'attention sur l'énorme surcroît de travail et de vigilance demandé par la présence de prédateurs. Certains

souhaitent que leur salaire soit revalorisé au regard du travail et des responsabilités qu'ils assument jour et nuit.

- Les groupements pastoraux doivent prévoir et mettre à disposition des pâtres les moyens de protection adaptés à l'estive et à l'effectif prévu du troupeau, en particulier concernant le nombre de chiens de protection, et les parcs.
- Certains troupeaux sont pléthoriques sur des estives inadaptées à ces taux de chargement.

6/ Préconisations

- Encourager à l'utilisation correcte de tous les moyens de protection, notamment :
 - en encourageant les groupements pastoraux à prévoir et à adapter l'équipement de leur estive à chaque saison,
 - en révisant les critères d'attribution et la conditionnalité des indemnités Dégâts Ours,
 - en redirigeant les aides sur la revalorisation du salaire des pâtres.
- Encourager la formation initiale et continue et la professionnalisation des pâtres et des éleveurs :
 - en multipliant les formations *Présence des prédateurs* pour les pâtres et pour les éleveurs.
 - en exigeant un diplôme ou une formation diplômante à l'embauche d'un pâtre.
- Encourager la présence et la reproduction des chiens de protection dans les élevages.
- Encourager à la qualité des chiens de protection :
 - en perfectionnant la sélection,
 - en proposant des formations *Conditionner un chien de protection* aux éleveurs
 - en proposant un test d'aptitude pour les chiens de protection avant leur montée en estive
- Encourager le réseau des bergers d'appui pour le remplacement des pâtres absents dès la première minute.
- Encourager au respect du milieu naturel, de la faune sauvage et de la flore naturelle :
 - en étudiant et limitant les taux de chargement des estives
 - en encourageant au déplacement périodique des parcs de soins, des parcs de regroupement, des abreuvoirs pour éviter l'accumulation de matière organique (déjections) et le tassement des sols
 - en encourageant la création d'abreuvoirs à distance des cours d'eau
 - en interdisant l'utilisation de pesticides vermifuges et en encourageant les traitements vermifuges bio en préventif

Contact :
Délégation ASPAS 09-31
06 07 39 65 51